

Montréal, le 15 janvier 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite
du Transporteur
Dossier de la Régie : R-4049-2018**

Compte tenu d'impératifs de calendrier, la Régie de l'énergie (la Régie) modifie les dates limites de certaines étapes de l'échéancier fixé dans la décision D-2018-150 dans le dossier mentionné en objet.

Ainsi, le délai pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) des intervenants au Transporteur est reporté **au 24 janvier 2019 à 12 h**. La date de dépôt des réponses du Transporteur aux DDR est également reportée **au plus tard le 11 février 2019 à 12 h**.

Dans l'éventualité de contestations de réponses données par le Transporteur aux DDR, tel que mentionné dans la décision précitée, la Régie prévoit les traiter par voie d'audience dont la date est maintenue **au 15 février 2019 à partir de 9 h**. À cette fin, la Régie demande aux intervenants, le cas échéant, de transmettre leurs contestations **au plus tard le 13 février 2019 à 16 h**.

Pour les étapes subséquentes, la Régie maintient les dates prévues à l'échéancier établi dans la décision D-2018-150.

En conséquence, la Régie joint à la présente le nouvel échéancier relatif aux prochaines étapes du dossier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.